

5



M'T DENTS, C'est quoi?

Ce sont des **RDV chez le dentiste** et **des soins pris en charge par l'Assurance Maladie pour les jeunes de 18 à 24 ans, tous les 3 ans** : 18 ans, 21 ans et 24 ans.

Lors de ce RDV, le dentiste :

- vérifie la santé des dents et des gencives
- donne des conseils pour bien s'occuper de ses dents
- propose d'autres RDV si des dents doivent être soignées

Ces RDV et les soins associés sont pris en charge par l'Assurance-Maladie.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le formulaire M'T dents est envoyé au domicile par l'Assurance Maladie. Il est valable 1 an. Il peut être téléchargé depuis le compte Ameli dans la rubrique «Mon espace prévention».

Le jour du RDV chez le dentiste, prendre la Carte Vitale et le formulaire M'T dents !

La santé bucco-dentaire s'entretient dès l'enfance et toute la vie !

En cas d'urgence dentaire, contacter le 15 !